

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 1998

1 Rappel

1.1 Naissance de l'AFNIC

Prenant le relais du service "NIC-France" géré par l'INRIA jusqu'au 31 décembre 1997, l'AFNIC, déclarée à la préfecture des Yvelines et publiée le 20 décembre 1997, a démarré son activité le 1er janvier 1998.

1.2 L'activité de nommage

L'activité principale de l'AFNIC consiste à :

- établir un plan de "nommage" pour la zone ".fr",
- enregistrer les noms de domaines,
- exploiter les serveurs DNS
- transférer, au plan national et international, des connaissances et des savoir-faire acquis en matière de nommage.

L'AFNIC a pour objectif d'offrir des prestations de qualité, à des coûts décroissants, afin de favoriser l'accès à l'Internet du plus grand nombre possible d'entreprises, d'organismes ou de particuliers.

L'association a élaboré une convention type d'adhésion, à laquelle est notamment annexée la charte de nommage de l'Internet pour la zone ".fr". La mise en place de règles rigoureuses et précises permet, tout en protégeant les droits des acteurs de l'Internet, d'éviter les litiges nés de l'utilisation abusive de noms de domaines.

Les demandes d'enregistrement des utilisateurs d'Internet s'effectuent par l'intermédiaire des FAI qui les transmettent à l'AFNIC. Cette procédure :

- permet d'éviter des réservations ne débouchant sur aucune connexion,
- répond à la nécessité technique de disposer d'une connectivité réseau, prestation exclusivement fournie par un FAI.

2 Structure de l'AFNIC

L'association est statutairement dotée d'instances délibératives (assemblée générale et conseil d'administration), d'une direction générale et d'instances consultatives (comités de concertation "prestataires" et "utilisateurs").

Outre les membres fondateurs, l'INRIA et les ministères chargés des télécommunications, de l'industrie et de la recherche, qui disposent de cinq sièges au conseil d'administration (dont deux désignés par le président de l'INRIA), l'AFNIC accueille plusieurs catégories de membres adhérents, dont chaque collège électoral, réuni en assemblée générale, désigne au conseil d'administration :

- deux représentants pour les fournisseurs d'accès à l'Internet, membres du comité de concertation "prestataires",
- deux représentants pour les utilisateurs de l'Internet, personnes morales membres du comité de concertation "utilisateurs",
- un représentant pour les membres correspondants (appartenant à des associations ou organisations nationales ou internationales).

Un commissaire du gouvernement et un commissaire aux comptes participent également aux instances délibératives de l'association.

Les premières réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration ont eu lieu le 29 avril 1998. Une deuxième réunion du C.A. s'est tenue le 16 octobre 1998. La composition détaillée du C.A. est indiquée au tableau annexe 1.

3 Chiffres et bilan de l'activité 1998

La première année d'existence de l'AFNIC est une année de forte croissance, tant sur le plan des activités que sur celui des personnels (cf. tableau annexe 2).

3.1 Effectifs

Au 1er janvier 98, l'association comptait 15 personnes, mis à disposition par l'INRIA.

Les premiers recrutements directs par l'AFNIC sont intervenus en mars. L'intégration des personnels contractuels a eu lieu en juillet. Au 31 décembre 1998, l'équipe opérationnelle de l'AFNIC comptait 23 personnes, dont :

- 19 ingénieurs, techniciens et administratifs sur contrats (17 CDI+2 CDD),
- 4 fonctionnaires mis à disposition par l'INRIA (salaires remboursés depuis le 1/07/98).

La composition de l'équipe opérationnelle de l'AFNIC est donnée au tableau annexe 3.

En rapprochant cette évolution des effectifs de la situation au 1er janvier 1998, 15 personnes, il apparaît clairement que la création d'une structure indépendante de l'INRIA était justifiée : l'Institut, soumis au statut de la fonction publique pour les recrutements et à la loi de finances pour la création d'emplois n'avait pas vocation à poursuivre et à amplifier une activité dont le développement massif allait exiger la mobilisation croissante de moyens humains.

3.2 Adhésions

L'association comptait 573 adhérents au 31 décembre 1998, répartis selon les catégories suivantes :

- 498 fournisseurs d'accès Internet. Le diagramme de l'évolution du nombre de fournisseurs d'accès Internet figure au tableau annexe 4,
- 72 utilisateurs,
- 3 correspondants internationaux.

3.3 Créations de domaines

Le délai moyen d'installation d'un domaine est de 24 heures.

Le réseau Internet compte aujourd'hui en France plus de 2,5 millions d'utilisateurs.

Plus de 30.000 noms de domaines ont été enregistrés sous ".fr" au 31 décembre 1998 (cf. tableau annexe 5).

3.4 Autres opérations sur les domaines

Outre les créations de noms de domaine, l'AFNIC assure :

- les changements de délégation (changement de FAI par l'utilisateur - 14% du nombre de créations de domaines en 1998),
- les modifications des noms de domaines,
- l'entretien des bases de données des domaines installés.

3.5 Budget et coûts

Le coût des prestations a baissé de 23% entre 97 et 98 et, à nouveau au 1er janvier 99, de 22% (30% pour les adhésions), ce qui permet désormais un enregistrement sous ".fr" moins coûteux que sous ".com", tout en offrant une gestion plus complète et plus rigoureuse.

Une comparaison entre les prestations et les tarifs sous ".fr" et sous ".com" figure aux tableaux annexes 6 et 7.

4 Les activités connexes

4.1 Formation

La formation des acteurs de l'Internet est au coeur des préoccupations de l'AFNIC.

Les actions de formation revêtent trois aspects principaux :

- la formation des FAI. Il s'agit d'une formation d'une journée par FAI et par an, dont le coût est inclus dans les droits d'adhésion. En 1998, six sessions de formation ont été dispensées,
- la formation des formateurs aux technologies de l'information (FFTI), orientée notamment en direction des pays francophones, dans un cadre de co-développement. L'AFNIC est intervenue en 1998 dans 7 sessions FFTI d'une semaine (Beyrouth, Tananarive, Genève, Dakar, Mexico, Haïti, Cotonou),
- la réalisation et la diffusion de deux cédéroms d'auto-formation, destinés aux utilisateurs de l'Internet, notamment à ceux du monde de l'éducation (enseignants et élèves).

Le premier cédérom "Initi@tion à l'Internet" a reçu un excellent accueil de la part des adhérents de l'association auxquels il est réservé et, notamment, des ministères respectivement chargés de l'éducation et de la coopération. On citera en particulier :

- la diffusion par le MAE d'un millier d'exemplaires à ses ambassades,
- la concession d'une licence de diffusion au CNED (Centre National d'Enseignement à Distance),
- la concession de licence et la traduction en anglais et en espagnol envisagées par l'UNESCO.

Un nouveau produit "A ch@cun son site Web", dont le prototype, achevé en fin d'année 1998, a reçu un appui financier du Fonds Francophone des Inforoutes, est en test auprès d'enseignants français et de responsables éducatifs appartenant à cinq autres pays francophones. Il sera diffusé en ligne et sur cédérom à la fin du mois d'avril 1999.

4.2 Actions internationales

L'association est intervenue dans 7 colloques internationaux sur l'activité de nommage, autant qu'au niveau national. La gestion du nommage apparaît comme un enjeu stratégique des entreprises. Cette question fait l'objet d'une intense activité mondiale qui s'est accentuée encore avec la mise en place de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) (cf. tableau annexe 8).

L'AFNIC a été représentée à toutes les réunions d'information de l'ICANN et vient d'en organiser une à Paris fin février 1999 (cf. tableau annexe 9).

Au niveau européen, l'association a participé à la mise en place du CENTR (Council of European National Top-level Registries) et a été élue parmi les 5 membres du comité exécutif initial (cf. tableau annexe 10).

Enfin, le groupe de travail " GT international " de l'AFNIC réunit, à la demande des pouvoirs publics, de nombreux acteurs de l'Internet en France afin d'aider à l'élaboration de la position française au plan international.

4.3 Développements

En liaison avec l'INSEE, l'AFNIC a développé, en utilisant la technologie de la société française ERLI, "Harmonic", un annuaire multilingue par activités et géographique.

La version française sur la zone ".fr" a fait l'objet de tests en janvier 1999 et sera mise en service fin mars.

5 Conclusion et perspectives

Le bilan de la première année de fonctionnement est positif, ainsi qu'en témoignent les indicateurs chiffrés figurant sur le tableau annexe 2 et les indices de satisfaction qui ressortent de la consultation publique.

Les indicateurs d'activité pour 1999 sont d'ores et déjà prometteurs : selon les données du RIPE, l'AFNIC est l'organisme de nommage européen ayant enregistré en Europe le plus grand nombre de machines pendant les mois de décembre et surtout de janvier 1999, deux fois plus qu'en Allemagne ou au Royaume-Uni (cf. tableau annexe 11).

L'approche rigoureuse de l'AFNIC lui permet d'éviter des litiges, de décourager le "cyber-squatting" (c'est à dire les sites où sont proposés à la vente des noms de domaines déposés dans ce seul but) et enfin de gérer les DNS de manière stable et robuste : une enquête du CIGREF, publiée le 26 février 1999, révèle que 55% de ses entreprises adhérentes rencontrent un problème sous ".com", contre seulement 5% sous ".fr".

Cependant, afin de rester réceptive aux attentes de tous les acteurs de l'Internet, et conformément au plan d'action gouvernemental "préparer l'entrée de la France dans la société de l'information" (PAGSI), l'association a organisé en fin d'année 1998 une consultation nationale. Les résultats sont disponibles sur le serveur Web de l'association ("<http://www.afnic.asso.fr>"). L'analyse, effectuée en concertation avec les adhérents de l'AFNIC, est soumise au conseil d'administration pour décision.

Exerçant son activité dans un secteur en pleine expansion et très évolutif, l'AFNIC doit rester un organisme dynamique :

- offrir des prestations de qualité, dans des délais rapides et à un coût compétitif,
- participer activement aux instances internationales,
- faire preuve de réactivité et anticiper les évolutions,
- maintenir ses efforts de veille technologique et de formation.

Annexes :

Tableau annexe 1 : Composition du conseil d'administration

Tableau annexe 2 : Bilan 1998

Tableau annexe 3 : Effectifs de l'équipe opérationnelle

Tableau annexe 4 : Evolution du nombre de FAI

Tableau annexe 5 : Evolution du nombre de domaines installés

Tableau annexe 6 : Comparaison ".fr" et ".com" : services

Tableau annexe 7 : Comparaison ".fr" et ".com" : tarifs

Tableau annexe 8 : Evolution du nommage mondial

Tableau annexe 9 : Mise en place de ICANN

Tableau annexe 10 : Création du CENTR européen

Tableau annexe 11 : Nombre de machines connectées à l'Internet par pays en Europe

Composition du conseil d'administration de l'AFNIC

5 membres fondateurs :

président et désigné par l'INRIA : M. Guy AUBERT, conseiller d'Etat en service extraordinaire
désigné par l'INRIA : M. Michel COSNARD directeur de l'INRIA Lorraine
désigné par le ministère chargé des télécommunications : M. Pierre-Yves JOLIVET
désigné par le ministère chargé de l'industrie : M. Vincent THERY
désigné par le ministère chargé de la recherche : M. Laurent de MERCEY

5 membres élus :

pour le comité de concertation « prestataires » :

M. Thierry LOUAIL, gérant de la société Ecritel
M. Jean-Michel PLANCHE, PDG de la société Oléane-France Télécom

pour le comité de concertation « utilisateurs » :

M. François DUVERGE, directeur général de l'ACFCI
M. Pierre-Yves LE BIHAN, délégué général du CIGREF

pour le collège international :

M. Ahmedou OULD HAOUBA, doyen de l'Université de Nouakchott et
directeur du NIC mauritanien

Commissaire du gouvernement :

désigné par le ministère chargé des télécommunications : M. Jean-Claude MERLIN

Bilan 1998

498 FAI au 31 décembre 98 (option 1 : 93, option 2 : 405),
+ **60%** par rapport au 31 décembre 97 (311)

17 891 créations de domaines (option 1 : 14 804, option 2 : 3 087),
+ **123%** par rapport aux créations de l'année 97 (8 032)

521 F HT coût moyen de création (adhésions non comprises),
- **23%** par rapport à l'année 97 (680 F HT)

2 510 changements de délégation,
14% du nombre de créations de domaines

30 436 domaines dans la zone « .fr » au 31 décembre 98,
+ **140%** par rapport à la totalité des domaines sous « .fr »
au 31 décembre 97 (12.690)

105 installations en moyenne par jour ouvrable fin décembre 98,
+ **110%** par rapport à fin décembre 97 (50)

Ressources : 15,1 MF (+75%) - 22 personnes au 31/12/98 (+46%)
1997 : 8,6 MF - 15 personnes au 31/12/97

Effectifs de l'équipe opérationnelle (31/12/1998)

23 personnes : 4 fonctionnaires (mis à disposition), 17 CDI et 2 CDD

• Directeur général

Jean-Yves BABONNEAU

Directeur Technique

Annie RENARD

Secrétariat

Monique SUARD

Interface Prestataires

Isabel TOUTAUD (responsable)

Frédérique BATEAU

Hervé COSQUER

Laure GRASSOT

Catherine JEAN

Sophie PEREZ

Ingénierie

Philippe LUBRANO (responsable)

David BAROU

Sandra COULOMBIER

Vincent LEVIGNERON

Erwan MAS

Pascal PERIN

Jean-Philippe PICK

Philippe RENAUT

Malek SHABOU

Vincent TOURNARDRE

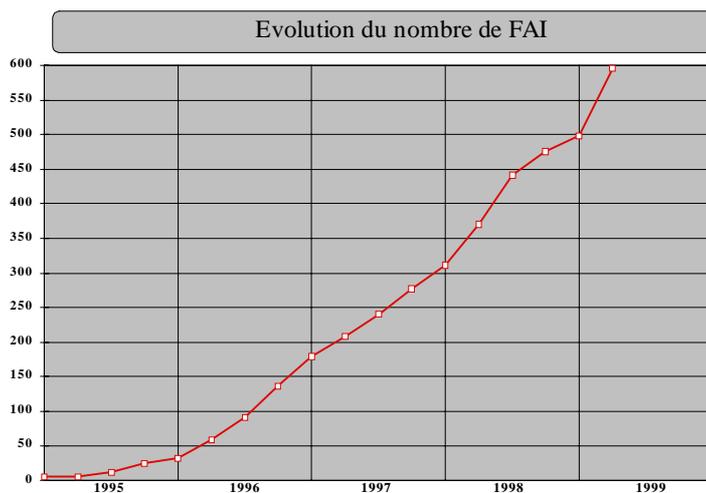
Administration / Comptabilité

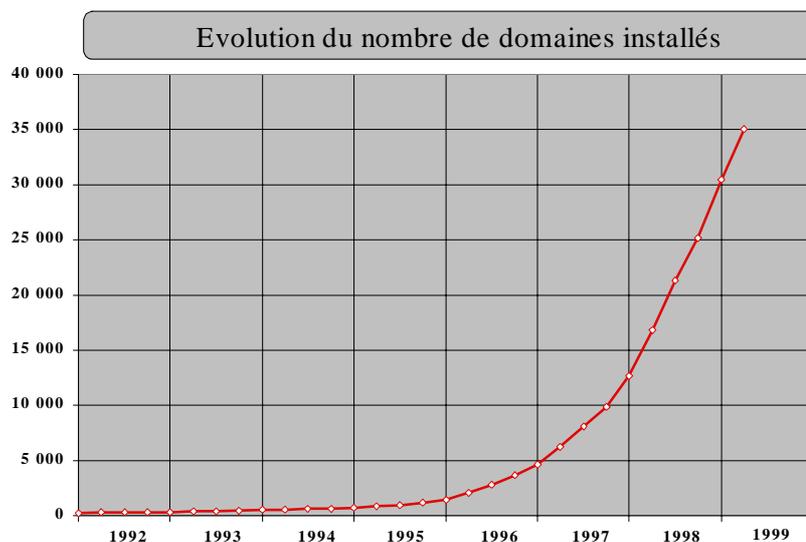
Heide REBOUL (responsable)

Marine CHANTREAU

Manuel GAILLARD

Benoît GUIGNARD (comptabilité)





Comparaison « .fr » et « .com » : services

Adhésions (FAI, utilisateurs, collège international) :

concertation :

- tarification (*)
- charte - respect de la propriété intellectuelle (*)

mission formation/diffusion de connaissances :

- formation FAI (*)
- déploiement de l'Internet : « Initi@tion à l'Internet », « A ch@cun son site Web » (*)
- informations (*)

Prestations :

- enregistrement et gestion DNS**
- modifications dans des délais acceptables (*)**
- changements de délégation (*)**
- entretien**
- développements**

(*) non couvert par l'InterNIC / NSI

Comparaison « .fr » et « .com » : tarifs

	francs/année n	n+1	n+2	n+3
InterNIC	420	--- (420)	210 (630)	210 (840)
AFNIC	400	100 (500)	100 (600)	100 (700)

Objectifs de l'AFNIC en 1999 :

tarifs compétitifs à ceux du « .com », tout en offrant des prestations supplémentaires (coûts hors adhésion)

Evolution du nommage mondial

• Organisation actuelle :

- 1 "Top Level Domain" (TLD) par pays : ".fr", ".de", ".uk"..
- 3 gTLD (génériques) : ".com", ".net", ".org"
- (".com" : 2,6 millions de domaines enregistrés, mais 60% des domaines non utilisés)

• Problèmes :

- saturation de l'espace de nom du gTLD : ".com"
- (absence de structure d'arbres ==> homonymie)
- seule règle : "premier arrivé, premier servi" (aucun contrôle)
- non ouverture à la concurrence de la gestion des gTLD
- (gestion lucrative en situation de monopole)

• **Constitution du Comité IAHC : novembre 96**
signature du memorandum d'accord pour 7 gTLD : mai 97

• **Proposition « green paper » et « white paper » du gouvernement US : janvier 98 et juin 98**

• **Mise en place ICANN : octobre 98**

Mise en place de ICANN

(Internet Corporation for Assigned Names and Numbers)

Proposition du « livre blanc »

Structure à but non lucratif

Fonctions de ICANN

allocation de blocs de numéros IP
exploitation du serveur A, autoritaire de la racine
création de nouveaux TLD
coordination de l'affectation des paramètres techniques des protocoles

Initial Board : 9 membres

Etats-Unis : George CONRADES, Esther DYSON,
Frank FITZSIMMONS, Linda S. WILSON
Europe : Pays-Bas - Hans KRAAIJENBRUIK
Espagne - Eugenio TRIANA
France - Géraldine CAPDEBOSCQ
Asie/Pacifique : Australie - Greg CREW
Japon - Jun MURAI

Réunions d'information :

Barcelone, Monterey, Washington, Paris, Singapour (1^{er}- 3 mars 99)
prochaines réunions : Berlin (25- 27 mai 99), Amérique Latine (août 99)

Création du CENTR européen

(Council of European National Toplevel Registries)

CENTR : structure de concertation des NIC européens (ccTLD)
constituée de 36 participants

Réunions : Amsterdam (2/03/98), Amsterdam (21/04/98),
Stockholm (19/05/98), Edimbourg (22/09/98), Vienne (27/11/98),
Amsterdam (26/01/99), Paris (16/03/99)

Budget annuel : environ 2 MF, pour une équipe de 3 permanents

Localisation : Paris, Londres ou Stockholm

Forme juridique : association à but non lucratif (selon la localisation)

Membres : les administrateurs de ccTLD (1 pays = 1 vote)

Constitution du bureau initial (Amsterdam, 26/01/99) :

président : Dennis JENNINGS (Irlande)
trésorier : Herbert VIZTHUM (Autriche)
membres : William BLACK (Angleterre)
Eva FROELICH (Suède)
Elisabeth PORTENEUVE (France)
directeur : Fay HOWARD

Nombre de machines connectées à l'Internet par pays en Europe
Les 14 premiers pays en nombre de machines d'après le "RIPE NCC Hostcount"

